

EDUCATION AUX MEDIAS ET AUX USAGES DU NUMERIQUE

Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

La Caf de l'Essonne déploie une politique jeunesse volontariste pour encourager et soutenir les projets visant à accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie.

L'appel à projets Soutien aux initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes permet tous les ans de soutenir financièrement les projets permettant d'accompagner les enfants et les jeunes dans la compréhension du numérique et de ses enjeux.

Quels sont les projets éligibles ?

L'objectif est de promouvoir un usage citoyen créatif et responsable du numérique et des médias, tout en soutenant la mise en œuvre de modalités renouvelées de contact avec les enfants et les jeunes, en complément d'un accompagnement en présentiel dans les structures jeunesse. Les projets liant le numérique et développement durable seront également valorisés.

Le soutien aux projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes doivent aux critères suivants :

- Associer les familles ;
- S'adresser aux enfants et/ou aux jeunes jusqu'à 17 ans,
- S'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux enjeux du numérique,
- Favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique,
- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les enfants et les jeunes,
- Favoriser l'inclusion numérique des enfants et des jeunes en développant leurs compétences numériques et informationnelles.

Les actions éligibles, à titre d'exemple :

- Les actions d'initiation aux outils numériques : Serious games, sensibilisation aux logiciels open source, sensibilisation autour des risques liés aux réseaux sociaux, etc,
- Les actions de sensibilisation à la protection de la création à l'ère des pratiques culturelles dématérialisées : sensibilisation aux pratiques de streaming, Youtube, etc,
- Les ateliers de création numérique (initiation à la programmation, fabrication d'imprimante 3D, création de capsules vidéo, films d'animation, etc...),
- Les ateliers de décryptage de l'information : sensibilisation aux «Fake News» ou « infox ».

Ne sont pas éligibles

- Les actions et projets portés par les établissements scolaires,
- Les projets à visée d'insertion professionnelle,
- Les actions visant un accompagnement individuel des publics.

Quelles sont les modalités de financement ?

Une subvention peut être accordée dans la limite de 80% du coût du projet.

En cas de pluralité de subventionnements la somme des subventions ne peut dépasser 100%. Si tel était le cas la Caf adapterait sa subvention pour ne pas créer d'excédant.

Quelles sont les démarches à suivre ?

Pour vous accompagner dans cette démarche vos interlocuteurs habituels au sein de la Caf de l'Essonne demeurent disponibles. Vous pouvez également contacter les services à l'adresse suivante :

partenaires-actionsociale@caf91.caf.fr